

# DOSSIER INSCRIPTION

## 2026 / 2027



Documents :

- ↳ Fiche d'inscription complétée et signée avec l'autorisation parentale complétée (pour les mineurs)
- ↳ Attestation d'assurance ou Licence Fédérale Certificat médical ( tous les 3 ans pour renouvellement)

- ↳ Règlement du Forfait choisi



# O'Reil

## EQUITATION

2026 - 2027



Pas de cotisation, ni d'adhésion.

Assurance FFE ou équivalente obligatoire

### Forfait annuel

Cours collectif hebdomadaire à horaire fixe de septembre 2026 à juin 2027 soit 33 séances hors vacances scolaires

**Forfait classique** 710 €  
séance 1h à cheval 20 min préparation

Les séances non effectuées dans le cadre du forfait ne donne lieu à aucun remboursement. Toutefois, un rattrapage pourra être envisagé uniquement en cas d'absence justifiée par un certificat médical. Ce rattrapage sera soumis aux disponibilités du planning et devra être effectué dans un délai raisonnable, lors d'une après midi de stage

**+** Règlement du forfait exigible en entier en septembre cependant nous accordons des facilités de paiement

EN 3 FOIS

EN 10 FOIS

En Virement  
sept 295 € + FFE  
Octobre 208 €  
novembre 207 €

Forfait - de 18 ans  
1 chèque de 100 €  
9 chèques de 71 €

3 Chèques trimestriels  
1 chèq sept 295 €+ FFE  
1 chèq janv 240 €  
1 chèq Avril de 175 €

Forfait de + de 18 ans  
1 chèque de 111 €  
9 chèques de 71 €



## Tarifs école d'équitation



### Baby poney

BABY poney 16 €  
jusqu'à 5 ans séance de 30min

Carte 5 séances 70 €  
valable 4 mois

### Cours & Cartes de passage

Cours collectif 30 €  
séance de 1h

Promenade 35€  
durée 1h

Cours particulier 40 €  
durée 40 min

Carte cours particuliers 380 €  
carte de 10 cours

### Equitation vacances

#### Stage vacances

Après midi 37€  
de 14h à 16h30 / 16h30 à 18h

5 Après midi 160 €  
consécutifs

Intensif 3h 75 €  
3 heures montées 9h à 12h30

Intensif semaine 295 €  
de 9h à 12h30

Examen FFE 10 €  
à l'issue du stage

### Cours Adhérents pendant les vacances

2 cavaliers max 40 €

2 / 3 cavaliers 35 €

4 cavaliers et plus 25 €

### Compétition Team O'reil

sortie compétition 96 €  
hors frais d'engagement

forfait compétition 110 €/ mois  
en plus du forfait classique

### Les Formules "Privilège"

Découverte 85 €/mois  
1 cours hebd + 1 soin

Progression 130 €/ mois  
1 cours + 1 monte libre hebd

Partenaire 180 €/ mois  
2 cours + 1 monte libre hebd

Harmonie 270 €/ mois  
2 cours hebd + montes libre

Consulter nous pour formule "privilege personnalisée"

### Cours Voltige

Forfait annuel voltige 710 €  
séance 1h par semaine hors vacances

Forfait voltige 360 €  
tout les 15 jrs hors vacances



### Licence Fédéral 2027



Enfants de moins de 18 ans	29 €
Adultes, 18 ans et +	40 €
Amateur	80 €

Tarif TTC 01/01/2026 TVA applicable 5.5%

# INFORMATIONS SUR LES GARANTIES D'ASSURANCE DE LA LICENCE FFE

Agent HELMETT : SAS de courtage / n° orias : 07000475 (www.orias.fr)

Assuré : Fédération Française d'Équitation, Police la n° AU252299, Police RC n° AU253023. Ce contrat a pour objet de garantir, lors de la pratique de l'équitation, tout titulaire d'une licence pratiquant ou d'une licence verte délivrée par la FFE aux conditions suivantes pour la licence 2025.

## Responsabilité civile vis-à-vis des tiers

### Plafond des garanties par sinistre

Dommages corporels, matériels et immatériels confondus... 30 000 000 €	Protection pénale et recours dans la limite de..... 50 000 €
dont dommages matériels et immatériels consécutifs... 5 000 000 €	
dont dommages immatériels non consécutifs..... 500 000 €	Seuil d'intervention en recours uniquement..... 200 €
Franchise sur les dommages matériels et immatériels..... 200 €	

## Option assurance individuelle du cavalier - Garanties de base

Décès uniquement pour les assurés de plus de 12 ans	
entre 12 et 17 ans.....	10 500 €
18 ans et plus.....	21 000 €
Assurés de moins de 12 ans : frais obsèques et sépulture.....	10 000 €
<b>INVALIDITÉ PERMANENTE À PARTIR DE 6 %<sup>(1)</sup></b>	
Capital de référence	
A) de 6% à 32%.....	22 000 €
B) de 33% à 65%.....	44 000 €
C) de 66% à 100%.....	66 000 €
Frais relative sur le taux d'invalidité.....	6 %
Frais médicaux, pharmaceutiques, chirurgicaux et d'hospitalisation dans la limite de.....	5 200 €
Franchise relative sur le taux d'invalidité.....	500 €
A compter du 3 <sup>ème</sup> jour d'incapacité	
Remboursement dentaire :*	
maximum par dent..... 180 €	
maximum par accident..... 520 €	
Forfait hospitalier*	Garanti
Remboursement des bris de lunettes*	
dans la limite de..... 90 €	
Frais de rapatriement dans la limite de..... 900 €	
Frais de recherche (pour le cavalier) dans la limite de..... 1 800 €	
Aide pédagogique dans la limite de..... 1 800 €	

<sup>(1)</sup> Après intervention des régimes obligatoire et ce siégeant complémentaire d'assurance maladie. Si le bénéficiaire ne dispose pas d'un régime de base d'assurance maladie, l'indemnité est évaluée comme s'il bénéficiait du régime de la Sécurité Sociale. Pour éviter un risque de prise en charge, tout accident doit nous être déclaré dans un délai de 15 jours ou voies en avis de convalescence. Toutes actions devant un contrat d'assurance sont prescrites par deux ans à compter de l'événement qui y donne naissance. (1) L'indemnité versée est égale au taux d'invalidité permanente multiplié par le coefficient suivant : exemple, si invalidité 20 % = 22 000 € x 20 % = 4 400 €. L'invalidité relative au taux d'invalidité permanente est inférieure à 6 %, nous intervenons pas. Si le taux d'invalidité est supérieur ou égal à 6 %, l'indemnité est calculée comme ci-dessus et aucune franchise n'est appliquée.

**Activités pratiquées :** équitation équestre actuelle ou ayant reconnue officiellement par la FFE et pratiquée dans le cadre d'un Club ou à titre privé, non professionnel et/ou non lucratif, en tous lieux y compris avec un véhicule hippomobile, que le licencié soit conducteur ou passager.

**Territorialité :** dans le monde entier, sous réserve des dispositions relatives aux USA et Canada.

**Extensions facultatives** à soucrire auprès de votre club ou directement sur www.ffe.com/espaces cavalier

RCPE (resp. civ. prop. équide)	Prime annuelle TTC pour le 1 <sup>er</sup> équipage..... 36 €
	Prime annuelle TTC par équipage à partir du second équipage..... 25 €
R.C.C (responsabilité civile chasse)	
E.C.C (entraînement sur chevaux de course)	Prime annuelle TTC par chasseur..... 23 €
Extension des garanties de la licence FFE (Responsabilité civile et individuelle du cavalier) aux cavaliers amateurs montant des chevaux de course à l'entraînement.	
Prime annuelle TTC par cavalier.....	53,50 €

**Garanties complémentaires** à soucrire auprès de HELMETT SPORT sur la plateforme helmett-sport.com

GARANTIE INVALIDITÉ RENFORCÉE	Le capital de référence est porté à 80 000 € en cas d'invalidité permanente supérieure à 33 % (au lieu de 44 000 € et 66 000 € dans les garanties de base. Exemple: si 40%, indemnité de 32 000 €), 25 €
GARANTIE OR	Majoration de 50 % des capitaux Décès et Invalidité permanente > à 6 % ..... 46 €
GARANTIE ELITE	Majoration de 100 % des capitaux Décès et Invalidité permanente > à 6 % ..... 81 €
GARANTIE PRÉJUDICE ESTHÉTIQUE	La garantie couvre les dépenses réelles avec un plafond de 20 000 €. Franchise absolue 500 €..... 10 €

## PIÈCES À FOURNIR EN CAS D'ACCIDENT

En cas de frais médicaux restés à votre charge après l'intervention du régime obligatoire et complémentaire. Si vous n'avez pas de mutuelle, transmettez nous les originaux des bordereaux de la Sécurité Sociale. Si vous avez une mutuelle transmettez nous les originaux des bordereaux de la mutuelle.

**Document non contractuel.** Les garanties peuvent donner lieu à exclusions, limitations et franchises. Pour d'autres garanties et pour tout renseignement:

HELMETT - Tel: 02 31 06 28 99

3 boulevard Richard Lenoir - 75011 Paris / indem.ia@helmett-assurances.com / www.helmett-sport.com

## REGLEMENT INTÉRIEUR Applicable au centre équestre O'reil équitation



### PREAMBLE

Tout usager qui fréquente le centre équestre O'reil équitation s'engage à respecter le présent règlement intérieur et les conditions générales de vente des prestations équestres.

### ARTICLE 1: ORGANISATION

Toutes les activités de l'établissement ainsi que toutes les installations sportives sont sous l'autorité des dirigeants Dessolin Nicolas et Chapelle Aurélie.

### ARTICLE 2: DISCIPLINE

During la durée des activités et plus généralement durant leur pratique au sein de l'établissement, les usagers doivent observer une obéissance complète à l'encadrement et appliquer en tout point les consignes de sécurité fixées. En tout lieu et toute circonstance, les usagers sont tenus d'observer une attitude déférante vis-à-vis du personnel d'encadrement de l'établissement ainsi qu'une parfaite correction à l'égard des autres usagers et des promeneurs. Toute attitude répréhensible d'un usager et en particulier toute indiscipline des consignes générales de vente, du présent règlement intérieur expose celui qui en est responsable à des sanctions mise à pied, exclusion temporaire ou exclusion définitive. (cf Article 6)

Pour pratiquer l'équitation, la licence fédérale est conseillée. Pour pratiquer l'équitation, l'usager a la possibilité de prendre cette licence fédérale qui lui permet d'être assuré dans tous les centres équestres affiliés de la Fédération Française d'Equitation, de passer des examens, de les valider et de participer à une dynamique sportive. Les garanties couvertes par la licence fédérale figurent à l'appendice. Dans le cas où l'usager souhaite pratiquer l'équitation au niveau amateur il peut souscrire une assurance personnelle multirisque en cours de validité couvrant toutes autres prestations ne donnant lieu à aucun remboursement ni à aucun report pour quelque raison que ce soit.

### ARTICLE 3: TARIFS ET TVA SUR LES PRESTATIONS

Chevaux MINIERS Les chevaux mineurs ne sont sous la responsabilité de l'établissement équestre que durant leur heure de reprise et durant les temps de préparation de l'équitation, soit une heure et demi. En dehors des heures de reprise, les chevaux mineurs sont sous la responsabilité des propriétaires ou des personnes qui les possèdent.

### ARTICLE 4: PLANNING DES REPRÉSSES

Durant les vacances scolaires, l'établissement équestre ouvre ses portes aux usagers.

### ARTICLE 5: PROPRIÉTAIRES DE CHEVAUX EN PENSION

Les chevaux des propriétaires sont pris en charge par l'établissement équestre sous réserve du respect des conditions suivantes:

- production d'un certificat vétérinaire attestant que le cheval est en bonne santé, avec le signalement des carences éventuelles.

- le prix de pension est fixé par mois et par cheval. Il est payable mensuellement avant le 5 de chaque mois par virement automatique. Le prix de pension est revu chaque année conformément à l'article 11 du présent règlement intérieur. Le prix de la pension est payable de la TVA au taux en vigueur à la date de la pension.

- l'établissement équestre est à la disposition des usagers différents de ceux qui sont inscrits à l'école d'équitation. Les usagers doivent produire une attestation de pension pour être admis dans l'école d'équitation.

- le propriétaire doit être en possession d'un passeport animal et d'un laissez-passer pour être admis dans l'école d'équitation.

- le propriétaire doit être en possession d'un passeport animal et d'un laissez-passer pour être admis dans l'école d'équitation.

- le propriétaire doit être en possession d'un passeport animal et d'un laissez-passer pour être admis dans l'école d'équitation.

- le propriétaire doit être en possession d'un passeport animal et d'un laissez-passer pour être admis dans l'école d'équitation.

- le propriétaire doit être en possession d'un passeport animal et d'un laissez-passer pour être admis dans l'école d'équitation.

- le propriétaire doit être en possession d'un passeport animal et d'un laissez-passer pour être admis dans l'école d'équitation.

- le propriétaire doit être en possession d'un passeport animal et d'un laissez-passer pour être admis dans l'école d'équitation.

- le propriétaire doit être en possession d'un passeport animal et d'un laissez-passer pour être admis dans l'école d'équitation.

- le propriétaire doit être en possession d'un passeport animal et d'un laissez-passer pour être admis dans l'école d'équitation.

- le propriétaire doit être en possession d'un passeport animal et d'un laissez-passer pour être admis dans l'école d'équitation.

- le propriétaire doit être en possession d'un passeport animal et d'un laissez-passer pour être admis dans l'école d'équitation.

- le propriétaire doit être en possession d'un passeport animal et d'un laissez-passer pour être admis dans l'école d'équitation.

- le propriétaire doit être en possession d'un passeport animal et d'un laissez-passer pour être admis dans l'école d'équitation.

- le propriétaire doit être en possession d'un passeport animal et d'un laissez-passer pour être admis dans l'école d'équitation.

- le propriétaire doit être en possession d'un passeport animal et d'un laissez-passer pour être admis dans l'école d'équitation.

- le propriétaire doit être en possession d'un passeport animal et d'un laissez-passer pour être admis dans l'école d'équitation.

- le propriétaire doit être en possession d'un passeport animal et d'un laissez-passer pour être admis dans l'école d'équitation.

- le propriétaire doit être en possession d'un passeport animal et d'un laissez-passer pour être admis dans l'école d'équitation.

- le propriétaire doit être en possession d'un passeport animal et d'un laissez-passer pour être admis dans l'école d'équitation.

- le propriétaire doit être en possession d'un passeport animal et d'un laissez-passer pour être admis dans l'école d'équitation.

- le propriétaire doit être en possession d'un passeport animal et d'un laissez-passer pour être admis dans l'école d'équitation.

- le propriétaire doit être en possession d'un passeport animal et d'un laissez-passer pour être admis dans l'école d'équitation.

- le propriétaire doit être en possession d'un passeport animal et d'un laissez-passer pour être admis dans l'école d'équitation.

- le propriétaire doit être en possession d'un passeport animal et d'un laissez-passer pour être admis dans l'école d'équitation.

- le propriétaire doit être en possession d'un passeport animal et d'un laissez-passer pour être admis dans l'école d'équitation.

- le propriétaire doit être en possession d'un passeport animal et d'un laissez-passer pour être admis dans l'école d'équitation.

- le propriétaire doit être en possession d'un passeport animal et d'un laissez-passer pour être admis dans l'école d'équitation.

- le propriétaire doit être en possession d'un passeport animal et d'un laissez-passer pour être admis dans l'école d'équitation.

- le propriétaire doit être en possession d'un passeport animal et d'un laissez-passer pour être admis dans l'école d'équitation.

- le propriétaire doit être en possession d'un passeport animal et d'un laissez-passer pour être admis dans l'école d'équitation.

- le propriétaire doit être en possession d'un passeport animal et d'un laissez-passer pour être admis dans l'école d'équitation.

- le propriétaire doit être en possession d'un passeport animal et d'un laissez-passer pour être admis dans l'école d'équitation.

- le propriétaire doit être en possession d'un passeport animal et d'un laissez-passer pour être admis dans l'école d'équitation.

- le propriétaire doit être en possession d'un passeport animal et d'un laissez-passer pour être admis dans l'école d'équitation.

- le propriétaire doit être en possession d'un passeport animal et d'un laissez-passer pour être admis dans l'école d'équitation.

- le propriétaire doit être en possession d'un passeport animal et d'un laissez-passer pour être admis dans l'école d'équitation.

- le propriétaire doit être en possession d'un passeport animal et d'un laissez-passer pour être admis dans l'école d'équitation.

- le propriétaire doit être en possession d'un passeport animal et d'un laissez-passer pour être admis dans l'école d'équitation.

- le propriétaire doit être en possession d'un passeport animal et d'un laissez-passer pour être admis dans l'école d'équitation.

- le propriétaire doit être en possession d'un passeport animal et d'un laissez-passer pour être admis dans l'école d'équitation.

- le propriétaire doit être en possession d'un passeport animal et d'un laissez-passer pour être admis dans l'école d'équitation.

- le propriétaire doit être en possession d'un passeport animal et d'un laissez-passer pour être admis dans l'école d'équitation.

- le propriétaire doit être en possession d'un passeport animal et d'un laissez-passer pour être admis dans l'école d'équitation.

- le propriétaire doit être en possession d'un passeport animal et d'un laissez-passer pour être admis dans l'école d'équitation.

- le propriétaire doit être en possession d'un passeport animal et d'un laissez-passer pour être admis dans l'école d'équitation.

- le propriétaire doit être en possession d'un passeport animal et d'un laissez-passer pour être admis dans l'école d'équitation.

- le propriétaire doit être en possession d'un passeport animal et d'un laissez-passer pour être admis dans l'école d'équitation.

- le propriétaire doit être en possession d'un passeport animal et d'un laissez-passer pour être admis dans l'école d'équitation.

- le propriétaire doit être en possession d'un passeport animal et d'un laissez-passer pour être admis dans l'école d'équitation.

- le propriétaire doit être en possession d'un passeport animal et d'un laissez-passer pour être admis dans l'école d'équitation.

- le propriétaire doit être en possession d'un passeport animal et d'un laissez-passer pour être admis dans l'école d'équitation.

- le propriétaire doit être en possession d'un passeport animal et d'un laissez-passer pour être admis dans l'école d'équitation.

- le propriétaire doit être en possession d'un passeport animal et d'un laissez-passer pour être admis dans l'école d'équitation.

- le propriétaire doit être en possession d'un passeport animal et d'un laissez-passer pour être admis dans l'école d'équitation.

- le propriétaire doit être en possession d'un passeport animal et d'un laissez-passer pour être admis dans l'école d'équitation.

- le propriétaire doit être en possession d'un passeport animal et d'un laissez-passer pour être admis dans l'école d'équitation.

- le propriétaire doit être en possession d'un passeport animal et d'un laissez-passer pour être admis dans l'école d'équitation.

- le propriétaire doit être en possession d'un passeport animal et d'un laissez-passer pour être admis dans l'école d'équitation.

- le propriétaire doit être en possession d'un passeport animal et d'un laissez-passer pour être admis dans l'école d'équitation.

- le propriétaire doit être en possession d'un passeport animal et d'un laissez-passer pour être admis dans l'école d'équitation.

- le propriétaire doit être en possession d'un passeport animal et d'un laissez-passer pour être admis dans l'école d'équitation.

- le propriétaire doit être en possession d'un passeport animal et d'un laissez-passer pour être admis dans l'école d'équitation.

- le propriétaire doit être en possession d'un passeport animal et d'un laissez-passer pour être admis dans l'école d'équitation.

- le propriétaire doit être en possession d'un passeport animal et d'un laissez-passer pour être admis dans l'école d'équitation.

- le propriétaire doit être en possession d'un passeport animal et d'un laissez-passer pour être admis dans l'école d'équitation.

- le propriétaire doit être en possession d'un passeport animal et d'un laissez-passer pour être admis dans l'école d'équitation.

- le propriétaire doit être en possession d'un passeport animal et d'un laissez-passer pour être admis dans l'école d'équitation.

- le propriétaire doit être en possession d'un passeport animal et d'un laissez-passer pour être admis dans l'école d'équitation.

- le propriétaire doit être en possession d'un passeport animal et d'un laissez-passer pour être admis dans l'école d'équitation.

- le propriétaire doit être en possession d'un passeport animal et d'un laissez-passer pour être admis dans l'école d'équitation.

- le propriétaire doit être en possession d'un passeport animal et d'un laissez-passer pour être admis dans l'école d'équitation.

- le propriétaire doit être en possession d'un passeport animal et d'un laissez-passer pour être admis dans l'école d'équitation.

- le propriétaire doit être en possession d'un passeport animal et d'un laissez-passer pour être admis dans l'école d'équitation.

- le propriétaire doit être en possession d'un passeport animal et d'un laissez-passer pour être admis dans l'école d'équitation.

- le propriétaire doit être en possession d'un passeport animal et d'un laissez-passer pour être admis dans l'école d'équitation.

- le propriétaire doit être en possession d'un passeport animal et d'un laissez-passer pour être admis dans l'école d'équitation.

- le propriétaire doit être en possession d'un passeport animal et d'un laissez-passer pour être admis dans l'école d'équitation.

- le propriétaire doit être en possession d'un passeport animal et d'un laissez-passer pour être admis dans l'école d'équitation.

- le propriétaire doit être en possession d'un passeport animal et d'un laissez-passer pour être admis dans l'école d'équitation.

- le propriétaire doit être en possession d'un passeport animal et d'un laissez-passer pour être admis dans l'école d'équitation.

- le propriétaire doit être en possession d'un passeport animal et d'un laissez-passer pour être admis dans l'école d'équitation.

- le propriétaire doit être en possession d'un passeport animal et d'un laissez-passer pour être admis dans l'école d'équitation.

- le propriétaire doit être en possession d'un passeport animal et d'un laissez-passer pour être admis dans l'école d'équitation.

- le propriétaire doit être en possession d'un passeport animal et d'un laissez-passer pour être admis dans l'école d'équitation.

- le propriétaire doit être en possession d'un passeport animal et d'un laissez-passer pour être admis dans l'école d'équitation.

- le propriétaire doit être en possession d'un passeport animal et d'un laissez-passer pour être admis dans l'école d'équitation.

- le propriétaire doit être en possession d'un passeport animal et d'un laissez-passer pour être admis dans l'école d'équitation.

- le propriétaire doit être en possession d'un passeport animal et d'un laissez-passer pour être admis dans l'école d'équitation.

- le propriétaire doit être en possession d'un passeport animal et d'un laissez-passer pour être admis dans l'école d'équitation.

- le propriétaire doit être en possession d'un passeport animal et d'un laissez-passer pour être admis dans l'école d'équitation.



O'Reil  
ÉQUITATION

## Contrat d'inscription & conditions

Cavalier  
Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Nom Prénom du responsable légal :

Lien de parenté :  Père  Mère  Autre :

Adresse :

Code postal :

Tél :

E-mail :

Profession des parents :

Comment nous avez-vous connu :

Je déclare Mme, Melle, M (\*)

(\*) l'intéressé ou le représentant légal pour les mineurs  
Fait à Châteauneuf sur Sarthe,  
le

Signature :

**avoir pris connaissance et accepté** les conditions générales de vente des prestations équestres, les conditions d'assurance de la licence fédérale et les possibilités qui me sont données de souscrire des garanties complémentaires, les conditions en conformité à l'article 38 de la loi 84610 du 16 juillet 1984 puis celle du 13 juillet 1992 ainsi que du règlement intérieur du centre équestre O'reil équitation\*\*

La licence me permet d'être assuré dans tous les centres équestres affiliés FFE de France, de passer les examens fédéraux et de participer à une dynamique sportive. Dans le cas où je ne souscris pas la licence, je déclare sur l'honneur posséder une assurance personnelle multirisque en cours de validité couvrant les activités équestres et dégageant O'reil équitation de cette responsabilité.

(\*\*) Un exemplaire des conditions générales de vente des prestations équestres, un exemplaire des conditions d'assurance, des garanties couvertes par la licence fédérale, un exemplaire du règlement intérieur sont affichés et mis à ma disposition aux bureaux du centre équestre.

EARL O'REIL EQUITATION  
3 bis Les Varennes  
49330 CHATEAUNEUF SUR SARTHE

- Forfait annuel
- Formules « privilège »
- Forfait Voltige
- Cours Baby

Age :



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE & CONDITIONS POUR LA PRATIQUE EQUESTRE

(Extrait du règlement intérieur & des conditions générales de vente du centre équestre oreil équitation)

### LES PRESTATIONS

#### INSCRIPTION

L'inscription est souscrite pour une durée d'une année. Les séances sont consécutives à jour et à heure fixes. Le forfait annuel comprend 33 séances hors vacances scolaires de septembre 2026 à juin 2027

#### ABSENCES ET RATTRAPAGE

Les séances non effectuées dans le cadre du forfait ne donnent lieu à aucun remboursement. Toutefois, un rattrapage pourra être envisagé uniquement en cas d'absence justifiée par un certificat médical. Ce rattrapage sera soumis aux disponibilités du planning et devra être effectué dans un délai raisonnable, déterminé par l'établissement.

#### AUTRES PRESTATIONS EQUESTRES

Les inscriptions aux animations, perfectionnements, aux compétitions et à toutes autres prestations sont fermes. Elles doivent être réglées avant d'être consommées. Les inscriptions aux animations, perfectionnements, aux compétitions et à toutes autres prestations ne donnent lieu à aucun remboursement ni à aucun report pour quelque raison que ce soit.

#### TARIFS ET TVA SUR LES PRESTATIONS EQUESTRES

Les tarifs des prestations équestres sont TTC. qui donnent lieu à l'application de TVA: à 5,5% et Pension (TVA 5,5%).Le prix détaillé de chaque prestation, est consultable sur les grilles tarifaires affichées au bureau. le taux de TVA est applicable sous réserve de modifications de la législation. Les tarifs sont réévalués chaque année.

### MODALITE DE PAIEMENT ET ASSURANCE

#### INSCRIPTION ET PAIEMENT

L'inscription au forfait est annuelle et le règlement s'effectue en une fois. L'encaissement est proposé mensuellement. Les prix des forfaits annuels incluent des frais de dossier qui ne donnent lieu à aucun remboursement pour quelque raison que ce soit.

#### FORFAIT ANNUEL

aucune demande de remboursement, pour quelque raison que ce soit n'est possible concernant votre engagement au forfait annuel.

#### ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT

Pour pratiquer l'équitation, la licence fédérale est conseillée. Lors de l'inscription, l'usager a la possibilité de prendre cette licence fédérale qui lui permet d'être assuré dans tous les centres équestres affiliés de France,

de passer des examens, de les valider et de participer à une dynamique sportive. Les garanties couvertes par la licence fédérale figurent à l'affichage. Dans le cas contraire, il appartient à l'usager d'apporter la preuve qu'il possède une assurance personnelle multirisque en cours de validité couvrant les activités équestres, dégageant le centre équestre de cette responsabilité. Chaque usager a la possibilité de souscrire une assurance complémentaire à celle prévue par la licence FFE. Cette assurance complémentaire peut être souscrite auprès de l'assureur de la FFE ou auprès d'une autre compagnie d'assurance.

#### RETARD DE PAIEMENT

Tout retard de paiement donnera lieu à des pénalités correspondant à 10% de la somme TTC due initialement.

### EXTRAITS DE REGLEMENT INTERIEUR : Discipline et sécurité

#### RÈGLES DE VIE DANS LA STRUCTURE

##### • CONVIVIALITE

Les clubs house du centre équestre et du poney-club sont à votre disposition. Vous pouvez vous y retrouver entre cavaliers dans les horaires d'ouverture de l'établissement. N'hésitez pas à entretenir la convivialité par un bonjour souriant à toutes personnes rencontrées.

##### • HORAIRES

La séance est composée de 20 minutes de préparation et soins aux chevaux et de 1 heure de pratique avec l'enseignant. (Rdv à l'heure du cours)

##### • SECURITE

Interdiction formelle de fumer dans tous les locaux, autour et dans les écuries et dans l'enceinte du poney-club et du centre équestre. L'établissement décline toute responsabilité en cas de non-respect de cette règle au regard de la réglementation en vigueur.

L'accès aux écuries intérieures et extérieures ainsi que l'accès à proximité

des boxes dans les cours sont strictement interdits aux non-usagers ainsi qu'aux usagers sans la présence de leur enseignant. Il est rappelé aux usagers qu'il est recommandé d'être à jour de son rappel antitétanique. Les chiens sont strictement interdits à l'intérieur des locaux. Aucun jeu de ballon, vélo, trottinettes, poussettes dans les écuries, ni comportement risquant d'effrayer les chevaux/poneys n'est autorisé dans l'enceinte de l'établissement.

Les cavaliers mineurs ne sont sous la responsabilité de l'établissement équestre que durant l'heure de reprise et durant le temps de préparation de l'équidé et le retour à l'écurie, soit une heure 20.

En dehors des heures de reprises vendues, les mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents ou de leur tuteur légal.

### DROIT A L'IMAGE ET DONNEES PERSONNEL

L'usager ou son représentant légal autorise, sans réserve, l'établissement à prendre, détenir et diffuser son image (photos et vidéos) prise dans le cadre de la pratique équestre. Les images ou les vidéos sont acquises définitivement par l'établissement, quelle que soit la période d'utilisation et sans aucun paiement de la part de l'établissement.

L'établissement s'engage à utiliser ses images et vidéos dans le cadre de la promotion de ses activités et de ne pas en faire un usage commercial.

#### RGPD

- Détection des coordonnées personnelles  
J'autorise O'REIL EQUITATION à détenir mes coordonnées personnelles ainsi que celles de mon enfant nécessaires pour la bonne pratique de son activité (adresse, téléphone, âge, E-mail, niveau etc...)
- Envoyer d'E-mail  
O'REIL EQUITATION peut vous envoyer des E-mail pour vous informer

J'autorise l'utilisation de mon image ou celle de mon enfant à des fins de communication, conformément au RGPD

Traitement des données

J'ai accès aux données personnelles me concernant.

J'peux demander toutes les données personnelles me concernant au format .txt et ce, à la première demande.

Je peux demander de supprimer toutes mes données personnelles si j'en fais la demande. Sauf si celles-ci sont nécessaires à des fins historiques, statistiques ou de recherche scientifique, pour des raisons de santé publique ou pour l'exercice du droit à la liberté d'expression. Le droit à l'oubli ne s'appliquera pas non plus lorsque la détention des Données à Caractère Personnel sera nécessaire à la conclusion d'un contrat ou lorsque la loi l'exigera.

3. Envoyer d'E-mail  
O'REIL EQUITATION peut vous envoyer des E-mail pour vous informer



FEDERATION FRANCAISE  
D'EQUITATION

## QUESTIONNAIRE DE SANTE POUR UNE DEMANDE DE LICENCE PRATIQUANT DE MINEUR

### ATTESTATION A REMETTRE AU CLUB AU SEIN DUQUEL JE SOLICITE MA LICENCE

Dans le cadre de la demande de licence de mon enfant auprès de la Fédération Française d'Equitation, je soussigné(e)..... avoir répondu à l'auto questionnaire de santé ci-après. *A noter que ce questionnaire est applicable dans le cadre d'une création ou d'un renouvellement de licence FFE.*

Dans le respect du secret médical, je conserve de manière **STRICTEMENT PERSONNELLE**, ledit questionnaire et m'engage à remettre la présente attestation au club au sein duquel je sollicite ma licence FFE.

En tant que représentant légal de l'enfant, j'atteste :

- Avoir répondu non à toutes les questions du questionnaire** : je transmets la présente attestation au club au sein duquel je sollicite la prise ou le renouvellement de ma licence pratiquant FFE.
- Avoir répondu oui à une ou plusieurs questions du questionnaire** : je dois transmettre au club au sein duquel je sollicite la prise ou le renouvellement de ma licence pratiquant FFE un certificat médical datant de moins de 6 mois, et attestant l'absence de contre-indication à la pratique de l'équitation.

Attestation du ou des représentants légaux :

Nom(s) : .....  
Prénom(s) : .....  
Date : ..... / ..... / .....  
Fait à : .....

Signatures :

## QUESTIONNAIRE DE SANTE POUR UNE DEMANDE DE LICENCE PRATIQUANT DE MINEUR

### ATTESTATION A CONSERVER PAR LA PERSONNE QUI DEMANDE UNE PRISE OU UN RENOUVELLEMENT DE LICENCE PRATIQUANT FFE

Avertissement à destination des représentants légaux : il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

**Faire du sport :** c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné(e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.

Tu es une fille <input type="checkbox"/> un garçon <input type="checkbox"/>	Ton âge ..... ans		
<b>Depuis l'année dernière</b>		<b>OUI</b>	<b>NON</b>
Es-tu allé(e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu été opéré(e) ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu beaucoup maigrì ou grossi ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sante te souvenir ce qui s'était passé ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu mal à la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Depuis un certain temps (plus de 2 semaines)</b>		<b>OUI</b>	<b>NON</b>
Te sens-tu très fatigué(e) ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Te sens-tu triste ou inquiet ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pleures-tu plus souvent ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Aujourd'hui	OUI	NON
Penses-tu quelques fois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Questions à faire remplir par tes parents	OUI	NON
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouverez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Si tu as répondu OUI à une ou plusieurs questions, tu dois consulter un médecin pour qu'il t'examine. Au moment de la visite, donne-lui ce questionnaire rempli.



## QUESTIONNAIRE DE SANTE DES MAJEURS : PRIMO LICENCE PRATIQUANT/ RENOUVELLEMENT DE LICENCE PRATIQUANT A PARTIR DE 40 ANS

### QUESTIONNAIRE A CONSERVER PAR LA PERSONNE QUI DEMANDE UNE LICENCE

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive. Pour rappel, un certificat médical doit obligatoirement être transmis pour chaque nouveau licencié majeur, puis à partir de 40 ans doit être renouvelé tous les 3 ans.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON

Durant les 12 derniers mois	OUI	NON
Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicable ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A ce jour	OUI	NON
Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions : Pas de certificat médical à fournir. Simplement attester d'avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence en complétant le modèle d'attestation ci-annexé.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions : Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

### ATTESTATION A REMETTRE AU CLUB AU SEIN DUQUEL JE SOLICITE MA LICENCE

Dans le cadre de ma demande de licence auprès de la Fédération Française d'Équitation, je soussigné(e),

- Avoir répondu non à toutes les questions du questionnaire : je transmets la présente attestation au club au sein duquel je sollicite la prise ou le renouvellement de ma licence pratiquant FFE.
- Avoir répondu oui à une ou plusieurs questions du questionnaire : je dois transmettre au club au sein duquel je sollicite la prise ou le renouvellement de ma licence pratiquant FFE un certificat médical datant de moins d'un an, et attestant l'absence de contre-indication à la pratique de l'équitation.

Dans le respect du secret médical, je conserve de manière STRICTEMENT PERSONNELLE, ledit questionnaire et m'engage à remettre la présente attestation au club au sein duquel je sollicite ma licence FFE.

Date : / /  
Fait à :

Signature :